

Je voudrais mentionner un fait survenu depuis la présentation de la motion. Je veux parler de l'annonce faite par la compagnie de taxi qui détenait un monopole en vertu du contrat conclu avec le gouvernement. Soit dit en passant, le gouvernement a déjà déclaré que sous l'égide du nouveau ministère de la Consommation, on veillerait à ce que grâce au libre jeu du marché, les prix soient maintenus au plus bas niveau possible pour les consommateurs canadiens—les consommateurs canadiens qui utilisent les services publics de taxi dans tout le Canada. Soit dit en passant, il est étonnant de constater le nombre de monopoles accordés d'une façon ou d'une autre par les services de l'État. Le détenteur du monopole a donc annoncé que par pure bonté, il permettrait aux exploitants indépendants de taxis à Ottawa de faire affaire à cette gare, et qu'à certaines heures du jour, il leur permettrait de transporter des passages de la gare, à leur gré.

C'est à l'honneur des chauffeurs de taxis indépendants d'Ottawa qu'ils aient refusé de tirer les marrons du feu pour la société qui détient le monopole à la gare d'Ottawa. S'il existe des heures creuses, où le nombre de passagers n'est pas suffisant pour être rentable pour la société détentrice de ce monopole, les chauffeurs de taxis indépendants ne vont pas stationner près de la gare d'Ottawa, même si apparemment, dans un grand mouvement de générosité, on les a autorisés à prendre des voyageurs à la gare aux heures que le détenteur du contrat estime les moins rémunératrices.

Il est intéressant de savoir que les chauffeurs de taxis indépendants d'Ottawa—je les admire et j'estime qu'ils devraient avoir leur part du gâteau chaque fois que l'occasion se présente de faire des affaires au lieu d'en être empêchés par des monopoles accordés par le gouvernement, par une société de la Couronne ou par un service de l'État comme le National-Canadien—refusent de prendre les voyageurs qui les hêlent devant la gare lorsqu'il n'y a pas de taxis de la firme détentrice du monopole. C'est à leur honneur.

Les exploitants indépendants soutiennent, avec raison, que le contractant n'a pas assez de taxis pour fournir le genre de service exigé par le Pacifique-Canadien et le National-Canadien ou par la gare d'Ottawa. Pour essayer de tirer ses marrons du feu, l'intéressé a donc dit aux exploitants indépendants qu'ils pourraient prendre des passagers qui attendent à la gare un de ses taxis.

Je soutiens que le gouvernement ne devrait pas accorder de monopoles et, surtout, ne pas en accorder et parler ensuite de réduire tous les prix en faisant jouer la concurrence pour les empêcher de monter.

En soulevant la question de la gare d'Ottawa où un contractant assure le service de taxis, je songeais surtout à tous les aéroports du Canada où des concessionnaires ont le monopole de ce qu'on appelle les limousines pour le transport des voyageurs, et non des taxis, car s'il s'agissait de taxis, il leur faudrait une licence délivrée par les municipalités où ils circulent, du moins dans la province d'Ontario. Pour contourner cette restriction, on les appelle donc des limousines qui n'ont pas besoin de licence de taxi dans les municipalités où elles sont utilisées.

Il est intéressant de noter qu'ici, l'Ottawa Transportation Commission qui dessert toute la ville a aussi un service d'autobus de la ville à la gare. A mon avis, ce service est plutôt restreint—les affiches à la gare annoncent des départs à tous les quarts d'heure—alors que dans les autres grandes villes, mettons à Toronto et à Montréal, les autobus qui desservent les gares locales partent à quelques minutes d'intervalle. Mais l'Ottawa Transportation Commission a été autorisée à envoyer ses autobus jusqu'à la gare même. J'ignore combien d'entre vous l'auront remarqué, mais à la gare d'Ottawa, la société de taxis qui a le monopole du service est vraiment du bon bord, et je ne plaisante pas. Deux voies donnent accès à la gare et les taxis ont l'usage de celle qui passe au seuil des portes de la gare. Si vous voulez emprunter les autobus de l'Ottawa Transportation Commission, vous devez vous frayer un chemin à travers les taxis vers la seconde voie pour monter à bord des autobus. Je n'ai jamais vu de régime pareil où les voyageurs sont presque forcés d'avoir recours à un entrepreneur qui détient un monopole plutôt qu'à un moyen de transport public.

A Toronto, à l'aéroport de Malton, ils n'autorisent même pas les autobus de la Commission des transports de Toronto à venir prendre les passagers sur le terrain, à la descente de l'avion. Là, on leur permet de ranger les autobus dans les sous-sols des bâtiments. J'ai reçu, en réponse à la question que j'ai posée il y a quelques temps au sujet du service de ces autobus à l'intérieur de l'aéroport de Malton, une réponse fort plate, faisant remarquer que les autobus vont maintenant dans le